

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 25.06.2018	<b>Heure</b> 22h32	<b>Numéro</b> 18.333	<b>Département(s)</b> DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Mary-Claude Fallet</b>		
<b>Titre : Transports publics, ligne 421</b>		
<b>Contenu :</b> Le projet d'horaire 2019 de la ligne 421 qui relie Neuchâtel à Cernier par Savagnier est amputé de plusieurs courses suite à la fin de la scolarisation des élèves de Val-de-Ruz au collège du Mail. Plusieurs courses qui étaient aussi utilisées par de nombreux autres usagers seront supprimées. Le Conseil d'État peut-il nous dire : <ul style="list-style-type: none"><li>– Si d'autres lignes de transports publics font l'objet d'économies pour l'horaire 2019 et, si oui, dans quelle proportion ?</li><li>– Sur quels critères l'État se base-t-il pour définir l'offre en transports publics régionaux ?</li></ul>		
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Mary-Claude Fallet		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>